

Objet: Contrôle des comptes de l'exercice 2021-2022

Date: 2022-05-13 14:09

De: Pierre Briole <briole@ens.fr>

À: contact@atcitusimmobilier.com, conseil.syndical@79-87.ilot13.fr

Bonjour,

Mme Martine Adatto, Mme Annick Carduner, Mr Mathieu Agelou et moi-même nous sommes réunis ce matin pour effectuer le contrôle des comptes de notre copropriété pour l'exercice 2021-2022, en présence de Mme Michèle François-Sigrand, syndic, qui a pu répondre à de nombreuses questions en séance et apporter de nombreux éclairages, et de Mr Richard Staut, observateur.

Vous trouverez ci-joint le document préparé en séance contenant diverses questions complémentaires et recommandations complémentaires à l'attention du syndic.

Merci d'avance au syndic de bien vouloir apporter tous les éléments de réponse dès que possible.

Les membres du conseil ont demandé au syndic de bien vouloir faire revenir dès que possible sur les comptes de la copropriété le trop perçu de fonds actuellement détenu par le syndic de l'Union, le montant total de ces fonds étant de l'ordre de 250.000 euros.

Le conseil syndical va devoir réfléchir à l'usage qui pourra être fait de ces fonds ainsi que des autres fonds déjà détenus en réserve sur ses comptes, et soumettre, sur cette question, une proposition de politique générale à la prochaine assemblée générale.

L'analyse des relevés bancaires, le rapprochement bancaire des diverses opérations, notamment des opérations groupées, ainsi que la consultation du grand livre n'ont pas été faits lors de ce contrôle des comptes et feront l'objet d'une visite ultérieure dans les locaux du syndic.

Pierre Briole